

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 24 juin 2019

### **1.- Appel**

Il est 20h15 lorsque M. Philippe Widmer, président du conseil général, ouvre la séance pour la 2<sup>ème</sup> fois dans notre nouvelle grande salle, la Poméranne ; 27 membres sont excusés et 11 absents. En raison de l'absence de la secrétaire attitrée du conseil général, Madame Nathalie Dupertuis, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de la séance de ce soir.

### **2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018**

Le Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est accepté après que le syndic rectifie un terme incorrect utilisé à la page 32 suite à la question de Jean-Daniel Richardet. L'augmentation du coût pour le stand de Cronay concerne l'assainissement de la « butte » de tir et non de la « colline ».

### **3.- Assermentation**

Mme Oriane Widmer et M. Quentin Pellaux sont assermentés. 55 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

### **4.- Préavis 2019-01 – Comptes communaux et rapport de gestion 2018**

Avec des recettes pour CHF 3'019'804.42 et des charges pour CHF 3'261'891.77, ces comptes communaux 2018 se soldent par un excédent de charges de CHF 242'086.85.

Le syndic explique qu'une grande partie de cette différence provient d'un rattrapage anticipé du fonds de péréquation intercommunale que les communes avaient demandé par l'intermédiaire de l'union des communes vaudoises (UCV). Jusqu'à l'année dernière, le rattrapage était connu au mois de juillet-août. Cette année nous avons reçu les chiffres au mois d'avril. Notre fiduciaire a demandé d'intégrer le rattrapage fin 2017 et début 2018 dans nos comptes 2018. Notre facture se monte donc à CHF 772'143.- contre un budget présenté à CHF 428'310 – il ajoute que ces chiffres nous sont donnés tels quels par l'ASFiCo (Autorité de surveillance des finances communales). Il ajoute que le rendement d'impôts en augmentation dans notre commune a une influence non négligeable sur la péréquation.

Le syndic nous informe d'un prélèvement de CHF 75'000.- (1/2 année en 2018) sur le fonds de réserve « bâtiment administratif » mentionné au bilan dont le solde au 31.12.2017 se montait à CHF 940'000.-. Ce même fonds a été alimenté lors des années économiquement satisfaisantes. Il explique qu'en principe, nous devrions amortir ce montant en une seule fois. Cependant, l'ASIYE participe aux frais d'utilisation de la Poméranne et notre commune ne souhaite pas faire « bénéficiaire » les autres communes membres d'une diminution de notre dette, donc diminution des charges pour l'ASIYE, alors que ce fonds a été alimenté par les contribuables de Pomy. Chaque année, un montant de CHF 150'000.- puisé sur ce fonds servira au remboursement de la dette et de l'amortissement de la Poméranne.

Le syndic résume le reste des comptes à l'aide de graphiques que nous pouvons visionner sur des slides.

La commission composée de Mmes Sandra Duchamps et Jeanne Pellaux ainsi que MM Jean-Paul Miéville, Daniel Pugliese et Gilles Devals s'est réunie en date du 3 juin 2019

à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de la Municipalité.

La parole est donnée à Gilles Devals, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

**M. Jean-François Ballif** s'interroge si les chiffres ajoutés en base de la page 3 du bilan concernent une dette ou une caution ? Le syndic répond qu'il s'agit bien d'une caution pour le mobilier scolaire de l'ASIYE.

**M. Dag de Coulon** dit qu'il n'est pas très habile dans la lecture des comptes et souhaiterait que les slides apparaissent en même temps que le résumé du syndic avec le chiffre du compte correspondant ainsi que le numéro de la page de manière à pouvoir bien suivre les explications. Le syndic en prend bonne note.

**M. Bernard Annen** souligne que sous le chiffre « 101 » des comptes de fonctionnement il est mentionné « conseil communal » alors qu'à Pomy nous avons un Conseil général. Le syndic explique que s'agissant d'un plan comptable, ce libellé est figé peu importe l'organisation de la commune.

**M. Jean-Daniel Richardet** demande si le montant figurant sous le chiffre « 1430.20 » concerne le coût final de la Poméranne. Le syndic dit que ce n'est pas le cas. A ce jour, nous avons dépensé un montant d'environ CHF 4'550'000.-. Il reste un peu plus de CHF 250'000.- à payer. Avec un versement de l'ECA à hauteur de 1.7 millions, la Poméranne devrait revenir à 6.5 millions.

Soumis au vote les comptes 2018 sont acceptés, pas d'avis contraires, 2 abstentions.

#### **5.- Préavis 2019-02 – Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un local d'accueil de jour des enfants**

Le syndic explique que la municipalité a dû agir rapidement suite à la résiliation du bail du local d'accueil de jour chez Valéry Maître et de ce fait se tourner rapidement vers une autre solution. Après réflexion, le local prévu initialement pour un commerce revêtait tous les critères et avantages pour un accueil de 24 enfants à la journée pleine. Grâce à un accueil continu, le canton alloue un subside d'environ CHF 60'000.- rétrocedé une fois que les travaux sont totalement réalisés et validés. Le syndic énumère la liste des travaux réalisés ou à réaliser : une cuisine, une mezzanine avec un bureau en dessous pour la directrice, une isolation phonique contre le mur côté scène et toiture, une ventilation (à réaliser), une clôture extérieure, un escalier pour accéder au jardin avec une clôture légère (à réaliser). A ce jour nous avons déjà dépensé CHF 60'000.- sur les CHF 150'000.- demandés dans le présent préavis.

Le syndic ajoute que les demandes de crédit toutes confondues sont supérieures à notre plafond d'endettement, mais néanmoins comme la grande salle et le collège ont pu être amortis, la commune dispose d'une marge suffisante pour ces travaux. Sans compter que les travaux au chemin de Calamin sont moins onéreux que prévus.

La commission, composée de Mmes Sandra Duchamps et Jeanne Pellaux ainsi que MM Jean-Paul Miéville, Daniel Pugliese et Gilles Devals s'est réunie en date du 3 juin 2019 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de la Municipalité.

La parole est donnée à Jean-Paul Miéville, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

Le syndic précise que la location annuelle de CHF 9'000.- concerne le financement de l'équipement de l'accueil de jour. A affiner une fois que nous disposerons de tous les

chiffres, y compris le subside. A ce jour, nous encaissons déjà au rymaje une location mensuelle du local de CHF 2'000,-.

**M. Hervé Gruet** constate que la commune a déjà dépensé CHF 60'000.- et qu'il reste un montant de CHF 90'000.- uniquement pour la ventilation, l'isolation et l'aménagement extérieur, est-ce plausible ? Le syndic a pu voir les devis et confirme ce montant.

**M. Marc Braissant** se réjouit que notre commune dispose d'un local avec une belle capacité d'accueil. Par contre, il se rend compte que la capacité va doubler et aura-t-elle une incidence sur nos charges sociales ?

Mme Billaud répond que jusqu'à ce jour, notre commune offrait 12 places pour les petits-déjeuners et fin de journée, par contre nous avons déjà 24 places sur l'horaire du midi (avec antenne aux combles du bâtiment communal). Donc l'incidence est minime. Il faut aussi rappeler que des enfants des communes de Cronay et Cuarny utilisent cette structure et donc les coûts sont partagés avec ces communes selon l'utilisation. Comme la structure fait partie du réseau rymaje, nous avons l'obligation d'accepter ces enfants. Mme Billaud ajoute que le local a été aménagé par la commune et non par le réseau pour rester maître de notre patrimoine.

**M. Denis Roulier** se pose des questions sur la forme du présent préavis et dit : « c'est comme une mise à l'enquête qui vient après les travaux ». Avec une compétence de CHF 50'000.-, le syndic répond que la municipalité aurait pu si elle l'avait souhaité fractionner les mandats et ne pas présenter de demande au conseil. Comme les travaux ont dû se faire dans l'urgence afin d'offrir rapidement une solution aux parents, la municipalité a pris le choix d'entamer les modifications et de présenter ensuite un préavis par toute transparence.

**Mme Isabelle Miéville** relève que la commune demande des travaux pour la mise aux normes des locaux, et constate que les travaux ne sont pas faits et les enfants y sont déjà accueillis. Elle regrette que les éducatrices fument devant les enfants. Le syndic en a connaissance mais répond qu'heureusement elles le font hors des locaux. Il ajoute que le local est aux normes pour accueillir des enfants en toute sécurité. Il reste des installations à mettre en place, qui ne sont pas nécessaires au niveau de la sécurité mais tout de même un atout pour les enfants.

**M. René Magnenat** ajoute que les éducatrices fumaient également devant sa propriété, lorsque la structure se trouvait à la route de Cronay.

Soumis au vote le 1<sup>er</sup> article du préavis est accepté, pas d'avis contraires et 6 abstentions. Le 2<sup>ème</sup> article est accepté et récolte 9 absents.

#### **6.- Préavis 2019-03 – Arrêté d'imposition 2020**

Notre syndic propose de reconduire les mêmes paramètres que l'année dernière et ajoute que les taxes pour les tombolas et les lotos ont été supprimées.

Le syndic précise, toujours par transparence, qu'à partir de l'année prochaine la part communale au financement de l'AVASAD sera transférée au canton, ce qui représente pour notre commune un montant approximatif de CHF 71'440.- (chiffre année 2018), soit 2.5 points d'impôts. Le canton a proposé que les communes baissent leur taux d'imposition de 1.5 points et économisent ainsi 1 point.

Suite à un récent arrêt du tribunal, les frais des activités scolaires extra-muros ne peuvent plus être imputés aux parents (hormis les frais de repas) ce qui impacte grandement les budgets communaux (environ 1 point d'impôt). Comme notre commune a décidé de conserver ces activités bénéfiques pour les enfants, le syndic propose donc de ne pas modifier l'arrêté d'imposition. Il restera une économie de l'ordre de 1.5 points d'impôts pour notre commune.

La commission, composée de Mmes Sandra Duchamps et Jeanne Pellaux ainsi que MM Jean-Paul Miéville, Daniel Pugliese et Gilles Devals s'est réunie en date du 3 juin 2019 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de la Municipalité.

La parole est donnée à Daniel Pugliese, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

**M. Pierre-Henri Burdet** ajoute que le taux cantonal risque également d'augmenter en 2020-2021. Il s'attendait que cette différence soit compensée par la baisse de l'impôt communal suite à ce transfert de charges. Le syndic dit que l'addition de l'impôt communal et cantonal pourrait occasionner une hausse, ce n'est pas impossible, mais que le canton ne l'a pas encore formellement décidé. Le syndic ajoute que dans la région, nous sommes une commune avec un taux d'imposition le plus bas.

**M. Marc Braissant** adresse ses remerciements pour avoir éclairci ce point, mais trouve dommage que cela n'ait pas été expliqué dans le préavis. Les personnes qui ne se trouvent pas dans cette salle n'en auront connaissance qu'à la lecture du présent procès-verbal. Le syndic en prend note et confirme qu'il aurait pu effectivement donner quelques explications dans le document. Il a estimé inutile de le faire vu que le taux était reconduit selon les mêmes paramètres que 2019.

**Mme Marguerite Kudelski** s'aperçoit que la municipalité ne parle jamais de la révision de l'impôt sur les donations et successions, et demande la forme officielle pour le faire. Le syndic explique que la municipalité peut tout à fait réviser ou étudier si le conseil en fait la demande c'est pour cette raison que nous reconduisons l'arrêté uniquement pour une année. Le Président du conseil explique la différence entre une motion et un amendement, il suggère de laisser le temps à la municipalité pour étudier tous les éléments et passer le sujet au vote. Mme Kudelski peut éventuellement revenir au conseil de décembre avec une motion ou laisser le choix à la municipalité d'étudier la chose pour le prochain arrêté d'imposition.

**M. Jean-François Ballif** demande le nombre de signatures nécessaire pour une motion. M. Widmer dit qu'il faut 1/5 du conseil présent.

**M. Jean-Daniel Richardet** a demandé au boursier les chiffres 2017 et 2018 concernant l'impôt sur les successions et dit qu'ils ne sont pas énormes. M. Widmer répond que cela dépend des années bien évidemment.

Soumis au vote le préavis est accepté, 2 avis contraires et 11 abstentions.

## **7.- Renouveaulement du bureau et de la commission de gestion**

M. Marc Braissant, vice-président, procède à l'élection du Président. **M. Philippe Widmer**, seul candidat, est acclamé.

**M. Marc Braissant**, également unique candidat est reconduit dans sa fonction de Vice-Président par acclamations.

Scrutateurs : **MM Dag de Coulon et Francisco Bueno** sont applaudis comme scrutateurs et

**Mme Oriane Widmer et M. Gabriele Pisu** comme suppléants.

Sur acclamation, sont nommés à la commission de gestion :

M. Jean-Paul Miéville, sortant

M. Olivier Dupertuis, ne peut plus faire partie de la commission en tant que municipal

**Mme Sandra Duchamps**

**M. Daniel Pugliese**

**Mme Jeanne Pellaux**

**M. Gilles Devals**

**M. Hervé Billaud**

**M. Pierre-Henri Burdet (suppléant)**

### **8.- Nomination d'un membre à la commission consultative intercommunale de l'Aggloy**

**Mme Sandra Duchamps** est nommée membre sur acclamations.

### **9.- Informations de la Municipalité**

**M. Robert Richardet** remercie l'assemblée d'avoir accepté la demande de crédit pour l'accueil de jour.

Au sujet de la Poméranne, certains travaux de finition (réparation d'une canalisation, finition de l'enrobé du parking, finition du chemin piétonnier vers la propriété Favre, mise aux normes du chemin de câbles électriques, quelques finitions sanitaires) vont être terminés au mois d'août pendant les vacances scolaire. Plus aucune réservation ne sera possible pendant ce chantier.

Il explique qu'il ne souhaite plus gérer l'intendance de la Poméranne, travail trop fastidieux et qui demande une trop grande rigueur, et puis jamais de compliments et de remerciements en retour, il n'est la proie que de remarques et de critiques. Mais il continue de gérer les autres bâtiments communaux.

Avec les prévisions de construction en cours au sein de la commune, le collège actuel ne va pas suffire à accueillir tous les élèves.

**M. Olivier Dupertuis** annonce que des permis de construire ont été délivrés en 2018 et que la liste complète figure dans le Pom'info. Il rend attentif sur les autorisations à demander auprès de la municipalité lors de constructions, même de minime importance. Le formulaire de dispense d'enquête n'existe plus, il n'avait aucune force légale.

Le samedi 11 mai 2019, il a procédé aux contrôles des constructions achevées avec la commission de salubrité composée de Robert Richardet, Yves d'Arcis et Nathalie Dupertuis. Les visites étaient les suivantes : 2 immeubles à Champ de Pin – villa Maddalena (-Miéville) – villas Hafsi, di Pietrantonio et Estoppey (salles de bain aux combles) – serres Desarzens – appartements Vulliemin Catherine et David – appartement Duruz – boulangerie Ottonin – appartement de Coulon. A cet égard, des nouveaux documents sont réclamés lors des visites pour répondre aux directives AEAI et ECA. Il ajoute que tout projet de construction ou de rénovation doit faire l'objet d'une déclaration de conformité au sens de l'assurance qualité en protection incendie. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce n'est plus le propriétaire qui signe ce document mais un professionnel (entrepreneur, architecte, etc). Il est téléchargeable sur internet ou disponible au bureau communal. En sa qualité de professionnel en protection incendie, M. Dupertuis se tient à disposition pour toute question à ce sujet.

Au sujet de l'aggloy, une réponse du canton devrait nous être adressée tout prochainement suite à notre recours « PPA Longemale » et espérons que la nouvelle proposition de priorisation des plans de quartiers nous sera favorable afin de concrétiser le projet.

Il parle ensuite du comité d'inauguration dont il a fait partie et demande que les 4 autres membres du comité (Sandra Duchamps, Isabelle Miéville, Bernard Annen et Hervé Billaud)

se lèvent et soient applaudis chaleureusement. Le comité c'est : 17 séances, 420 heures de travail bénévole, donc un gain de CHF 16'800.- pour notre commune. Il précise qu'un album photos a été réalisé et qu'il est consultable sur la table à côté de la terrasse. Ceux qui souhaiteraient des photos peuvent en faire la demande auprès de la secrétaire.

**M. Patrick Grin** dit que dans le cadre du programme d'insertion (CGPI), nous accueillons ces jours M. Manuel Teixeira qui aide notre employé communal pendant 3 mois jusqu'au 22 juillet 2019.

Une désaffectation aura lieu cet automne au cimetière pour faire de la place, elle concerne les tombes 43 à 89, personne décédées entre 1963 à 1977. Les familles seront averties par courrier et un avis sera publié dans la presse.

Police NV : un radar préventif a été installé à la rue de la Poste à mi-mai pendant la déviation à Clendy, très peu de dépassement de la vitesse 50 km/h constaté.

Un radar préventif a été placé deux fois en Calamin, dépassements de vitesse fréquents. Selon quelques membres, le radar répressif a déjà pris place ces derniers jours.

M. Grin relève que le bostryche est l'ennemi n°1 des forêts et progresse à grande allure. Le bois se vend malheureusement à moitié prix, tout en sachant que la vente de bois sain ne couvre déjà pas les frais d'abattage.

**Mme Murielle Billaud** transmet son inquiétude concernant le nombre de places de l'accueil de jour. Avec 40 nouveaux logements qui se profilent à Pomy, les demandes de places pour l'accueil de jour risquent d'augmenter.

En août 2021, il manquera plusieurs classes scolaires en raison de l'obligation de disposer de locaux pour séparer les niveaux, les options, l'intégration d'enfants, etc. Pour le moment nous n'avons pas de nouvelles à vous donner au sujet de l'école et des éventuelles solutions pour pallier à ce manque.

Concernant les activités extra-muros, elles seront toutes conservées le but étant de ne pas pénaliser les enfants, pour un coût communal annuel approximatif de CHF 25'000.-.

**M. Yvan Débieux** nous donne quelques informations à propos des nouvelles directives en matière d'analyses et de contrôle de l'eau potable dès 2020. Jusqu'à ce jour, les contrôles étaient effectués par le canton, dès 2020 la tâche reviendra aux communes. Les échantillons seront analysés par des laboratoires privés et ne passeront plus par le laboratoire cantonal. Ce poste augmentera sensiblement notre budget. Le canton reste malgré tout l'autorité de surveillance et fera des contrôles sporadiques, si les analyses sont conformes aucune incidence financière mais en cas de problème les frais sont répercutés sur les communes.

Concernant l'évacuation des collecteurs d'eaux claires, nous sommes en discussion avec le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil SA pour trouver une solution satisfaisante sur plusieurs quartiers à Pomy. Il est bien évident qu'un éventuel projet aura un impact financier non négligeable et que ce dossier sera un travail long et compliqué.

**M. Roger Hug** parle du nouveau container pour récupérer le flaconnage plastique. Il dit qu'il va ajouter un autre container pour les petits plastiques qui sont destinés à l'incinération. Pour les déchets verts, un container spécifique pour valoriser cette marchandise est à disposition à la déchetterie. Selon une étude cantonale, 20% du poids du sac taxé provient des restes de repas et épluchures.

Une demande de limitation de vitesse à 60 km/h, entre le giratoire d'entrée du village et la route de Cronay, avait été sollicitée par des citoyens du village. Suite à la transmission du dossier à la DGMR (service des routes), une décision a été rendue par la sous-commission en charge de la vitesse sur les routes de limiter la mesure entre la sortie du giratoire et le

grand panneau indicateur près du quartier Champ-Soleil. La décision est parue dans la FAO le 18 juin pour 30 jours. Possibilité de déposer une opposition au canton pendant le délai.

Pour Chevressy : vitesse toujours à 30 km/h ! attention au radar.

Projet « Giratoire Orif et mobilité douce » : une enquête complémentaire et enquête pour expropriations sur terrains privés pour la route cantonale seront activées le 2<sup>ème</sup> semestre 2019. La suite des travaux réside dans l'estimation des coûts des infrastructures pour le giratoire, les trottoirs, la piste cyclable du chemin Clon et les luminaires.

Suite à la parution de l'article « les mamans-taxis sont de retour » dans le Pom'info 2019, M. Hug adresse toutes ses excuses si des personnes ont été blessées par les propos.

**M. Yves Pellaux** revient sur le souhait de M. Richardet de se retirer du poste de la gestion de la Poméranne et annonce que sur décision municipale, M. Olivier Dupertuis a accepté de reprendre le mandat ce qui modifie l'attribution des dicastères.

Le plan directeur régional fera l'objet d'un préavis au prochain conseil de décembre et entrera en force principalement dans les communes où il manque une base légale récente.

### **10.-Divers et propositions individuelles**

**M. Pierre-Henri Burdet** adresse ses chaleureux remerciements au comité d'inauguration ainsi qu'à la Jeunesse de Pomy qui se dévoue tout au long de l'année lors des différentes manifestations. Des tonnes d'applaudissements viennent confirmer ses paroles.

**M. Dag de Coulon** signale que l'eau potable du robinet est relativement chaude en été au chemin de la Forge et aimerait que la commune étudie la chose. M. Débieux répond que le branchement est long et qu'à ce jour il y a uniquement 2 appartements reliés sur ce conduit, ce dernier n'est peut-être pas assez profond à certains endroits.

**M. Jean-François Ballif** demande si la commune l'appuierait dans une démarche d'opposition au projet sur la RC 422 route de Moudon. M. Hug ne peut pas donner une réponse immédiate, il souhaite en discuter en séance de municipalité. Il met volontiers le document de la DGMR à disposition si nécessaire. Il signale à toute fin utile que le Service des routes va élargir la route entre le giratoire Orif et le giratoire d'entrée de la commune. Il dit que le canton, dans une 2<sup>ème</sup> étape, pourrait réviser la route cantonale jusqu'à Cronay incluant la croisée d'Ursins, mais pas avant 3-4 ans.

**M. Denis Roulier** demande si la commune peut organiser le nettoyage de la canalisation sous la carrosserie. La municipalité prend note.

**M. Kilian Cuche** demande la possibilité de pouvoir baisser la température du chauffage à la salle de sport. Le syndic répond qu'il est très difficile de régler le chauffage pour satisfaire tous les locataires.

**Mme Anne-Lise Roulier** signale qu'un trou s'est formé à la Ruelle. M. Débieux répond qu'il est au courant et qu'il procède à des contrôles. Il pense faire un sondage et ensuite entreprendre les mesures si nécessaire.

**M. Kilian Cuche** demande de nouvelles au sujet du projet d'une éventuelle liaison Travys jusqu'au village. Le syndic répond que le bus a d'une part besoin du giratoire à l'Orif pour le retournement et que la commune doit assumer une charge complémentaire pour l'achat d'un bus supplémentaire. Actuellement et vu les finances, la municipalité retient quelque peu ce projet.

**M. Bernard Annen** étant absent lors de la dernière séance intercommunale Police NV, il demande des nouvelles au sujet des nouveaux statuts. M. Grin n'a pas participé au dernier Codir il n'a donc pas d'information à ce sujet. A la demande de M. Annen, M. Grin confirme que les premières amendes d'ordre sur la vitesse servent à payer le radar, ensuite les encaissements vont dans la caisse de Police NV. Mais M. Grin ajoute que c'est la même caisse.

**M. Bernard Annen** constate que les jetons de présence ne sont pas beaucoup utilisés et propose de tenir une séance du conseil général extra-muros dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Le Président répond qu'une séance doit obligatoirement se tenir dans la commune politique, ceci pour permettre à un citoyen de pouvoir se rendre et participer au dernier moment à une assemblée.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président clôt la séance à 22h30 et souhaite une bonne rentrée à chacune et chacun.

Le président



La secrétaire

